

RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE



Il est **strictement interdit de manger et de boire** dans la bibliothèque.



Le **téléphone portable et tout objet connecté restent dans la poche ou le sac.**

Des ordinateurs ou des tablettes sont à disposition pour le travail scolaire et la recherche de documents.



Le **chuchotement est de rigueur** afin de permettre à tout le monde de lire et travailler.



Il est autorisé de **marcher** dans la bibliothèque.



La **carte de lecteur est obligatoire** pour emprunter des livres **dès la 7P**. Elle est à garder pour **toute la scolarité**.



Il est possible d'emprunter jusqu'à **5 documents** en même temps. Ce nombre peut augmenter jusqu'à 10 pour les périodes de vacances.



Le **prêt est de 28 jours** pour l'ensemble des documents et de **14 jours** pour les **mangas**. Passé 3 rappels, le compte lecteur est bloqué jusqu'à ce que les livres soient rendus. Si les documents ne sont toujours pas rendus, une facture sera envoyée aux parents.



Je ne **déchire**
pas les livres.

Les **documents empruntés sont sous la responsabilité du lecteur**. Tout livre abîmé ou perdu doit être intégralement remboursé. S'il peut être **réparé, seule la bibliothèque a le matériel nécessaire pour le faire**.

En cas de non-respect de ces règles, l'élève peut être exclu de la bibliothèque, la direction ainsi que les parents seront informés.